

- Nombre de conseillers en exercice : 12
- Nombre de conseillers présents: 8
- Nombre de votants : 12

L'an deux mille vingt trois, le 11 juillet à dix neuf heure , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr RAIMONDO, Maire.

Étaient présents : Monsieur Barbier- adjoint, Madame Massé- Adjointe, Mesdames Monet, Sellès et Messieurs Doin, Leroux

Pouvoir : Mr Odier donne a donné pouvoir à Mme Monet  
Mr Herpe a donné pouvoir à Mr Venturini  
Mr Mingoia a donné pouvoir à Mr Leroux  
Mr Celdran a donné pouvoir à Mme Massé

Ouverture de la séance à 19h

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame SELLES a été désignée pour remplir ces fonctions.

Mr Le Maire annonce la démission de Mr Fanyo.

Approbation du PV du 29.06.2023 à l'unanimité.

### **1. Elections des délégués dans les organismes extérieurs**

**SIAEP** : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

Titulaires : Jean-Yves Doin, Annie Sellès

Suppléants : Delphine Monet, Olivier Venturini

Vote : 12 Pour

**SEY** : Syndicat d'Energie des Yvelines

Titulaire : Edouard Odier

Suppléant : Thierry Celdran

Vote : 12 Pour

**SILY** : Syndicat Inter communal du Lycée de la queue les Yvelines

Titulaire : Annie Sellès

Suppléante : Delphine Monet

Vote : 12 Pour

**SIVOM** : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

Titulaires : Jean-Marc Raimondo, Hervé Barbier, Olivier Venturini, Thierry Celdran, Delphine Monet, Annie Sellès

Suppléants : Jean-Yves Doin, Olivier Venturini

Vote 12 Pour

**SIDOMPE, SIEED, SPANC :**

Titulaires : Mr Raimondo

Suppléant : Mr Barbier

Vote : 12 Pour

**Commission d'appel d'offres :**

Titulaires : Jean-Yves Doin, Delphine Monet

Suppléant : Edouard Odier

Vote : 12 Pour

La délibération est ainsi libellée

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant les candidatures**

Elit à l'unanimité

**SIAEP** : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

Titulaires : Jean-Yves Doin, Annie Sellès

Suppléants : Delphine Monet, Olivier Venturini

Vote : 12 Pour

**SEY** : Syndicat d'Energie des Yvelines

Titulaire : Edouard Odier

Suppléant : Thierry Celdran

Vote : 12 Pour

**SILY** : Syndicat Inter communal du Lycée de la queue les Yvelines

Titulaire : Annie Sellès

Suppléante : Delphine Monet

Vote : 12 Pour

**SIVOM** : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

Titulaires : Jean-Marc Raimondo, Hervé Barbier, Olivier Venturini, Thierry Celdran, Delphine Monet, Annie Sellès

Suppléants : Jean-Yves Doin, Olivier Venturini

Vote 12 Pour

**SIDOMPE, SIEED, SPANC :**

Titulaires : Mr Raimondo

Suppléant : Mr Barbier

**Commission d'appel d'offres :**

Titulaires : Jean-Yves Doin, Delphine Monet

Suppléant : Edouard Odier

Vote : 12 Pour

**2. Délégués du conseil municipal au sein des associations :**

**Conseil d'Ecole** : Jean-Marc Raimondo, Annie Sellès

**Club du Sourire** : Claire Massé

**Tennis club** : Thierry Celdran

Vote : 12 Pour

La délibération est ainsi libellée

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant les candidatures**

Elit à l'unanimité

Les délégués du conseil municipal au sein des associations :

**Conseil d'Ecole** : Jean-Marc Raimondo, Annie Sellès

**Club du Sourire** : Claire Massé

**Tennis club** : Thierry Celdran

**3. Privatisation d'un manège pour la brocante du 15 octobre 2023**

Le coût est de 750€ HT et gratuit pour les enfants.

Accepté à l'unanimité

Possibilité de reporter s'il pleut ou s'il y a trop de vent

La délibération est ainsi libellée

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le vote du budget primitif en date du 8 avril 2022

**Considérant** que la commune, dans le cadre des festivités organise la brocante le dimanche 15 octobre 2023,

**Considérant** le devis reçu de Monsieur Eric BARDON propriétaire du manège présent sur la brocante l'an dernier, proposant la privatisation du manège pour la journée du 15 octobre avec possibilité de report si intempéries,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

**Article 1** : décide de privatiser le manège pour 750€ HT pour la journée du 15 octobre 2023 dans le cadre de la brocante avec la possibilité de reporter la date de privatisation si intempéries.

**Article 2** : décide d'imputer cette dépense au compte 6232.

**Informations diverses :**

Le conseil départemental a voté dans le cadre du programme département 2023-2023 d'aide aux communes en matière de voirie, réseaux divers et sécurité routière ou départemental une autorisation de dépense de 251 322€ L'ombrière après subvention coûtera 7317€ HT

La signature d'une convention entre le SIAEP et Fabien Le Coidic sera examinée à la prochaine séance. Les travaux définitifs pour l'eau se réaliseront au mois de mars. Néanmoins avant cette date l'eau sera amenée au terrain de Fabien Le Coidic

Le département a édité un document sur la consommation d'énergie qui informe sur les gestes qui permettent de diminuer notre consommation.

La mairie doit s'équiper de 2 bornes à incendies : route de La Boissière et les Sergontières.

Fin de la séance : 19h30.